

## MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 10 avril 2017 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire, Bernard Naud, mesdames les conseillères Émilie Garneau et Carmen Marquis (20h) et messieurs les conseillers Christian Caron, Denis Beaulieu, Gaétan Falardeau et Francis Marcotte, tous membres du conseil et formant quorum.

Mme Carmen Marquis était absente au début de la séance.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

**2017-04-01**

### **Ordre du jour.**

Il est proposé par M. Denis Beaulieu  
et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

**2017-04-02**

### **Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2017**

Il est proposé par M. Christian Caron  
et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2017 19h30 soit adopté avec l'ajout d'une mention à l'effet que l'adoption d'un règlement sur la circulation des quads a été reporté.

### **Période de questions**

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

Mme Carmen marquis arrive et prends son siège à 20h.

**2017-04-03**

### **Gala des bénévoles de Portneuf**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis  
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban soumette des candidatures pour le Gala des bénévoles et paie les frais de 10 \$ par personnes jusqu'à concurrence de 100 \$.

**2017-04-04**

### **Club de golf des pins**

Il est proposé par M. Denis Beaulieu  
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde une aide financière de 5000\$ au Club de golf des pins pour le traitement annuel (2017) contre les mouches.

2017-04-05

**Association sportive Chapecamp**

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau  
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde une aide financière de 500 \$ à l'association sportive Chapecamp pour la fête de la pêche qui aura lieu en 2017.

2017-04-06

**Adoption du premier projet de règlement URB-05.03 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 afin de modifier différentes dispositions règlementaires.**

Il est proposé par M. Denis Beaulieu  
et unanimement résolu :

Que le premier projet de règlement URB-05.03 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 afin de modifier différentes dispositions règlementaires soit adopté tel que déposé.

2017-04-07

**Adoption du rapport annuel d'activité du Service de sécurité incendie.**

Considérant que la MRC de Portneuf a débuté l'entrée en vigueur de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 26 janvier 2010;

Considérant qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

Considérant que les rapports annuels produits et adoptés par les 18 villes et municipalités de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC, et ce, au plus tard le 31 mars 2017;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur le territoire municipal, et l'adopte tel que déposé;

En conséquence, il est proposé par M. Christian Caron  
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Alban adopte le rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur son territoire municipal pour l'an 7 (2016), et qu'une copie de celui-ci soit acheminée à la MRC de Portneuf, accompagnée d'une copie de la présente résolution.

2017-04-08

**Demande au Ministère des transports du Québec – Désignation d'une chaussée désignée sur une partie de la rue Principale pour le tracé de la piste cyclable.**

Il est proposé par Mme Émilie Garneau  
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban demande au Ministère des transports du Québec de procéder au marquage d'une chaussée désignée sur la rue Principale, entre la rue des chutes et l'école primaire afin de boucler le tracé de la piste cyclable et d'améliorer la cohabitation entre automobiliste et cycliste.

2017-04-09

**Appel d'offres en matière de financement à long terme**

Il est proposé par M. Francis Marcotte  
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban procède à un appel d'offre en matière de financement à long terme pour le refinancement des règlements 120 et 142 et le financement initial des règlements 232 et 236.

2017-04-10

**Annulation de soldes résiduaire**

Attendu que la municipalité de Saint-Alban a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

Attendu qu'une partie de ces règlements a été ou sera prochainement financé de manière permanente;

Attendu qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

En conséquence, il est proposé par Mme Carmen Marquis  
et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Alban modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

Que la Municipalité de Saint-Alban informe le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

Que la Municipalité de Saint-Alban demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés à l'annexe.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

2017-04-11

**Appui d'une demande à la CPTAQ – M. Marcel Labrecque**

Considérant que M. Marcel Labrecque, propriétaire du lot 5 021 250 du cadastre du Québec, désire s'adresser à la CPTAQ pour obtenir l'autorisation de constituer des servitudes d'enfouissement d'utilité comme une conduite d'aqueduc ou un fil électrique pour usage résidentiel de villégiature sur les lots 5 021 251 et 5 021 252 du cadastre du Québec. Cette servitude serait au bénéfice du lot 5 021 250, propriété de M. Labrecque;

Considérant que la résidence de villégiature de M. Labrecque fait l'objet d'un droit acquis en vertu des articles 101, 103 de la LPTAQ;

Considérant que cette demande est conforme à la réglementation municipale et qu'une telle autorisation n'aurait pas pour effet de nuire à l'homogénéité des activités agricoles environnantes;

Il est proposé par M. Denis Beaulieu  
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Alban appui la demande de M. Marcel Labrecque auprès de la CPTAQ afin d'obtenir des servitudes d'enfouissement d'utilité pour l'aqueduc et l'électricité.

2017-04-12

**Appui d'une demande à la CPTAQ – M. Christian Bureau**

Considérant que M. Christian Bureau, propriétaire du lot 4 616 315 du cadastre du Québec, désire s'adresser à la CPTAQ pour obtenir l'autorisation de constituer une servitude de passage et d'enfouissement d'utilité comme une conduite d'aqueduc ou un fil électrique pour usage résidentiel de villégiature sur les lots 4 615 571 et 4 615 569 du cadastre du Québec. Cette servitude serait au bénéfice du lot 4 616 315, propriété de M. Bureau;

Considérant que la résidence de M. Bureau fait l'objet d'un droit acquis en vertu des articles 101, 103 de la LPTAQ;

Considérant que cette demande est conforme à la réglementation municipale et qu'une telle autorisation n'aurait pas pour effet de nuire à l'homogénéité des activités agricoles environnantes;

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau  
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Alban appui la demande de M. Christian Bureau auprès de la CPTAQ afin d'obtenir une servitude de passage et/ou d'enfouissement d'utilité pour l'aqueduc et l'électricité.

**Bordereau de correspondance**

Dépôt du bordereau de correspondance

**Solde au compte chèque, placements et solde de la marge de crédit.**

En date du 10 avril 2017, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 535 880.74 \$ Toujours en date du 10 avril 2017, la municipalité avait des placements pour un montant de 30 000 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

2017-04-13

**Comptes à payer.**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis  
et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général  
et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>MONTANT \$</b>
DOUVILLE, JEAN-GASTON	6612	800.00 \$
DOUVILLE, JEAN-GASTON	6613	400.00 \$
LARRY HODGSON	6614	311.58 \$
ERABLIERE STRIDOR INC.	6615	684.10 \$
ACCES TRAVAIL PORTNEUF	6616	1 000.00 \$
BALANCEMENT DYNAMIQUE L.T.	6617	784.59 \$
ALAIN&REAL BELANGER	6618	344.93 \$
MORGAN COMMUNICATION (GUIDE LOISIRS)	6619	708.25 \$
CARREFOUR FM PORTNEUF	6620	250.00 \$
CENTRE SERVICES PARTAGES (PUBLIC. QUEBEC)	6621	29.95 \$
CHAMBRE DE COMMERCE	6622	229.99 \$
CONEX	6623	1 093.64 \$
COURRIER DE PORTNEUF	6624	625.86 \$
CENTRE REGIONAL BIBLIO	6625	17.25 \$
CNESST	6626	1 952.18 \$
DERY TELECOM	6627	37.93 \$
LES ENTREPRISES ST-UBALDE EQUIPEMENT BUREAU PORT. CHAMPLAIN	6628	25 308.16 \$
LES PHOTOGRAPHIES ETIENNE DUSABLON	6629	217.81 \$
GRAVURE ALAIN ROBITAILLE	6630	86.24 \$
GRAYMONT	6631	395.51 \$
IT CLOUD.CA	6632	68.92 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	6633	637.25 \$
ALIMENTATION DUSABLON	6634	385.00 \$
MARTIN&LEVESQUE (VETEMENTS POMPIERS)	6635	206.77 \$
MATERIAUX AUDET	6636	109.58 \$
MRC DE PORTNEUF	6637	79.14 \$
PERRON, MARIO	6638	33 244.00 \$
PROMUTUEL PORTNEUF-CHAMPLAIN	6639	136.04 \$
EXCAVATION GUILLAUME NAUD	6640	147.15 \$
PUBLICITE IDEE-CONCEPT (MONTRE)	6641	2 468.86 \$
RABAIS CAMPUS	6642	517.53 \$
REGIE REGIONALE	6643	57.43 \$
LE SERRURIER ST-MARC	6644	37 015.34 \$
SERVICES MATREC	6645	1 164.65 \$
ADT CANADA	6646	684.10 \$
INFO PAGE	6647	209.71 \$
CENTRE REGIONAL BIBLIO	6648	143.84 \$
VILLE DE DONNACONA	6649	675.91 \$
CENTRE ROUTIER ST-MARC	6650	30.00 \$
FESTIVAL DU FILM DE PORTNEUF	6651	241.22 \$
SOCIETE CANNADIENNE DU CANCER	6652	140.00 \$
OUELLET, CHANTALE (NON-RESIDENT)	6653	250.00 \$
OUELLET, CHANTALE (NON-RESIDENT)	6654	147.00 \$
ROY, GUYLAINE (NON-RESIDENT)	6655	95.00 \$
LABORATOIRE ENVIRONEX	6656	39.90 \$
	6657	206.95 \$
	DAS, Fédéral	1 848.27 \$

DAS, Prov.	4 543.22 \$
Télus	998.30 \$
Hydro Québec	3 550.69 \$
Éko	517.05 \$
Visa	268.52 \$
SALAIRE	13 294.07 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>139 399.38 \$</b>

### **Divers et questions**

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

**2017-04-14**

### **Levée de la séance**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis  
et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 20h45.

\_\_\_\_\_  
Bernard Naud  
Maire

\_\_\_\_\_  
Vincent Lévesque Dostie  
Directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Bernard Naud, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

### Annexe (résolution 2017-04-10)

N° du règlement	Dépense prévue au règlement	Emprunt prévu au règlement	Nouveau montant de la dépense*	Nouveau montant de l'emprunt*	Appropriation		Promoteurs	Paiement comptant	Solde résiduaire à annuler
					Fonds général	Subvention			
214	96 000 \$	32 000 \$	103 651 \$	27 333 \$	7 214 \$	69 104\$	0 \$	0 \$	4 667 \$
218	250 000 \$	250 000 \$	261 032 \$	0 \$	261 032 \$	0 \$	0 \$	0 \$	250 000 \$
232	350 000 \$	350 000 \$	335 781 \$	335 000 \$	781 \$	0 \$	0 \$	0 \$	15 000 \$
244	25 000 \$	25 000 \$	18 251 \$	18 251 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 749 \$

\* Si le montant de l'emprunt qui a été financé de façon permanente est supérieur au montant réel de la dépense, la municipalité ne peut réduire le montant de la dépense et de l'emprunt en deçà du montant de l'emprunt contracté.

\_\_\_\_\_  
 Bernard Naud  
 Maire

\_\_\_\_\_  
 Vincent Lévesque Dostie  
 Directeur général et secrétaire-trésorier